

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Les travaux pour la pose de la conduite pour l'alimentation en eau potable se poursuivent et devraient être terminés bientôt. Le bâtiment de surpression est en construction, mais la neige et le froid nous rattrapent mais selon l'entrepreneur tout est normal et il ne voit aucun problème. Je peux vous dire qu'il restera beaucoup de finition à compléter au printemps 2020 pour remettre les terrains comme ils étaient avant le début des travaux et les entrées privées.

J'aimerais vous demander une petite chose lorsque vous prévoyez faire des travaux de construction ou de changement à votre propriété, n'attendez donc pas à la dernière minute pour demander votre permis de construction ou de rénovation. L'inspectrice bénéficie de 30 jours pour émettre votre permis. La raison pour laquelle il y a ce délai c'est que vous n'êtes pas seul dans la municipalité et il y a des vérifications à faire et des fois des changements aux règlements. Je vous remercie de votre compréhension et cela vous évitera beaucoup de déception.

Lors des pluies exceptionnelles que nous avons eues dernièrement, aucun bris n'a été constaté sur nos chemins sauf dans le rang 10 où l'eau a passé par-dessus le chemin mais sans faire de bris.

Rolland Camiré
Maire

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le calendrier des collectes pour 2020 devrait être diffusé dans l'édition de décembre 2020, car nous attendons le résultat de l'appel d'offres pour la collecte, le transport et l'enfouissement des déchets qui sera connu à la fin du mois de novembre.

Nous vous rappelons l'importance de venir payer le solde de vos taxes 2019. Des avis de rappels ont été postés à tous ceux dont le solde excède 20 \$. Un petit truc, si vous trouvez que le montant est trop élevé, prévoyez des paiements hebdomadaires. Vous pouvez prendre entente avec la direction si le montant est au-delà de 200 \$.



Le règlement numéro 2019-11 visant à interdire le stationnement le long des rues de la Falaise, Laporte, Saint-Antoine, Thomas O'Donnell, Des Fossés et du Rocher ainsi que le rang 10 à partir de l'intersection de la route 249 jusqu'au 533 (Parc des Loisirs) est entré en vigueur le 7 novembre 2019. Une signalisation sera appliquée dès que nous aurons reçu les panneaux. Veuillez noter que le règlement prévoit l'interdiction en tout temps (jour/soir/nuit) mais seulement durant la période hivernale du 15 novembre au 31 mars de chaque année, le tout, afin d'optimiser nos opérations de déneigement.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

- Le Conseil a adopté la Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité, celle-ci sera mise sur notre site internet au cours des prochaines semaines.
- Le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020 a été adopté, les dates vous seront communiquées dans l'édition de décembre.
- La Municipalité contribuera au Grand Défi Desjardins pour promouvoir les saines habitudes de vie auprès des jeunes pour un montant de 1 654 \$ qui fera partie du budget 2020.
- Les membres du conseil donnent leur appui pour le projet de caserne unifiée de la Régie des incendies dans le but que celle-ci puisse demander une aide financière.
- À la suite d'une demande de soumission, le sel de déglacage pour l'hiver 2019-2020 sera acheté de Sel Warwick Inc. au coût de 92 \$/tonne métrique, on prévoit environ 80 tonnes.

- La Municipalité a adopté les prévisions budgétaires 2020 de Trans-Appel. Le montant de la contribution pour Val-Joli sera de l'ordre de 6 731.78 \$.
- Le décompte progressif numéro 2 de TGC a été approuvé au montant de 1 638 213.35 \$.
- À la suite d'une demande reçue de la Ville de Windsor, la Municipalité de Val-Joli autorise Windsor à se brancher à notre future conduite de 100 mm moyennant certaines conditions.
- La Municipalité refuse le paiement d'une facture additionnelle d'Aqua-Berge demandée par Granulab puisque le contrat qui avait été donné était forfaitaire.
- Un plan d'élimination des raccordements inversés et un échéancier sont adoptés afin de respecter l'article 52 du protocole d'entente du Programme d'aide PRIMEAU volet 1.2.
- Un projet de règlement décrétant diverses dispositions relatives au système d'aqueduc et d'égout est déposé ainsi qu'un projet modifiant le règlement de permis et certificat numéro 2004-9.
- Le second projet de règlement 2019-10 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 dans le but d'ajouter l'usage « jumelé » dans la zone R-7 (rue de l'Érablière est adopté).
- Une formation webinaire sur les plantes envahissantes est autorisée pour l'inspectrice.
- Une entente pour l'urbanisme et la géomatique avec la MRC du Val-Saint-François pour 2020 au montant de 1900 \$ est adoptée.
- Carl Maurice est embauché comme journalier pour les patinoires.
- La Municipalité va soumettre une demande d'aide financière au Conseil régional des Loisirs de l'Estrie pour la tenue de l'activité Plaisirs d'hiver 2020.
- Les dons suivants ont été adoptés : Comité ÉLÉ du Val-Saint-François 90 \$ pour l'éveil à la lecture, un don de 100 \$ pour les paniers de Noël est fait aux Chevaliers de Colomb conseil 2841 ainsi qu'un don de 50 \$ à la Maison de la Famille Les Arbrisseaux dans le cadre de leur campagne Illumine nos familles pour 2 \$.

TROUSSE 72 HEURES EN CAS D'URGENCE

La trousse d'urgence (source site web du ministère de la sécurité publique)

Avoir une trousse d'urgence à la maison est important. Elle doit contenir **suffisamment d'articles pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre.**

Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez annuellement son contenu. Remplacez au besoin les piles et les réserves d'eau.

Articles essentiels à avoir dans la trousse d'urgence

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants, idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un contenant :

- **Eau potable** — deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours;
- **Nourriture non périssable** — provisions pour au moins 3 jours;
- **Ouvre-boîte manuel;**
- **Radio à piles** — piles de rechange;
- **Lampe frontale ou de poche** — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- **Briquet ou allumettes et chandelles;**
- **Trousse de premiers soins** — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;
- **Masques antipoussières** — pour filtrer l'air contaminé;
- **GPS;**
- **Boussole;**
- **Lunettes de soleil et écran solaire;**
- **Canif;**
- **Petit coffre à outils;**
- **Sac à dos;**
- **Tente, sac de couchage, matelas de sol;**
- **Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine;**
- **Articles de toilette;**
- **Médicaments en vente libre** (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène, etc.);
- **Médicaments d'ordonnance** (prescrits par votre médecin);
- **Sacs à ordures;**
- **Bottes de randonnée pédestre;**
- **Vêtements imperméables;**
- **Vêtements de rechange;**
- **Jeu de cartes, livres, revues.**

Dès qu'un événement majeur se passe sur le territoire, suivez-nous sur Facebook! Nous tentons de diffuser le plus d'informations.

MOT DE L'URBANISTE



Veillez vous assurer que votre ponceau n'est pas obstrué avant que la neige tombe pour éviter des complications durant l'hiver.

Si vous devez changer votre ponceau, un permis est nécessaire. Vous pouvez l'obtenir au bureau ou sur notre site Internet à www.val-joli.ca, sous l'onglet *Services, Urbanisme*.

CONDITION HIVERNALE

Pour faciliter le déneigement de nos rues, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de l'article 14 du règlement général 2019-03, « Le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, de la neige, de la glace, des feuilles, de l'herbe ou de la cendre provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé. »



PRÉVENTION INCENDIE



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellulephoto électrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.

- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

FERMETURE DE LA CENTRAL D'OPÉRATION NEZ ROUGE



Opération Nez rouge^{MC}

Opération Nez rouge n'offrira pas ses services de raccompagnement pour la campagne 2019. Nous vous invitons à planifier vos déplacements pour le retour à la maison d'une façon sécuritaire : chauffeur désigné, dormir sur place, taxi et autres services de raccompagnement sont des alternatives à anticiper durant le temps des fêtes.

À LA RECHERCHE DE PHOTOS DU TERRITOIRE

La Municipalité est toujours à la recherche de photos de son territoire pour ajouter à sa banque d'image.

Si vous possédez quelques clichés, vous pouvez nous les soumettre à l'adresse courriel suivante en mentionnant que vous nous autorisez à utiliser ces photos pour un affichage public (media sociaux, site, journal, promotion, etc...), aucune photo ne sera utilisée à des fins lucratives : secretariat@val-joli.ca



Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.22
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté
Siège 2 : Philippe Verly
Siège 3 : Gilles Perron
Siège 4 : Raymond Côté
Siège 5 : Lise Larochelle
Siège 6 : Josiane Perron

Hôtel de ville :

Nathalie Rousseau, DG, P.26
Marie-Ève Parr, insp., P.25
Audrey Ostiguy, adj., P.21
Pier Lacasse, resp. voirie, P.24

500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

Télé. : 819 845-7663 Téléc. : 819 845-4399

Adresses électroniques :

direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse :

www.val-joli.ca



Facebook

Loisirs de Val-Joli

Pour toutes plaintes concernant les animaux :
SPA de l'Estrie : 819 821-4727